



**Le Président
du Conseil départemental**

Dominique LE MÈNER

Président du conseil d'administration du SDIS
Député honoraire

Madame Peggy JEHANNO
Directrice
URIOPSS Pays de la Loire
4 Rue Arsène Leloup
44100 NANTES

Le Mans, le 20 AVR. 2022

Objet :
Suite des annonces
Conférence des métiers.

Madame la Directrice,

Votre courrier du 14 mars 2022, relatif aux annonces de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, a retenu toute mon attention.

Comme vous l'avez évoqué, le 18 février 2022, le Gouvernement et les Départements de France ont répondu à l'urgence de la crise rencontrée dans le secteur et se sont engagés pour des revalorisations salariales, à compter du mois d'avril 2022, sur la base d'un financement aux deux tiers par l'Etat et un tiers par les Départements.

Ces revalorisations vont permettre une équité de traitement en supprimant l'écart de rémunération entre les professionnels des différents secteurs et donc maintenir l'attractivité du secteur privé non lucratif.

Le Département de la Sarthe est favorable à la mise en place de ces revalorisations et les engagements ministériels évoqués ci-dessus sont de nature à répondre à nos préoccupations respectives.

Sachez néanmoins que je reste vigilant quant au niveau d'engagement réel de l'Etat. La mise en œuvre de ces revalorisations salariales ne pourra intervenir dès lors que l'engagement financier de l'Etat sera effectif et complet.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Dominique LE MÈNER

DGA de la Solidarité
départementale
Direction de l'Offre d'accueil
et des supports
de la Solidarité
Service Offre d'accueil
et de services
N/Réf. :
SG/CB.22.256
Dossier suivi par :
Sophie GUILLET
Chargée de suivi structures
PH / Enfance
02.43.54.73.79
sophie.guillet@sarthe.fr